

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 22.11.2017

### Bâtiments communaux

Le conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à signer le devis de CIADE COURTAGE de COLMAR pour la souscription d'une assurance dommages ouvrage dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire.
- approuve la participation de la commune de Kogenheim au groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires et désigne la Communauté de Communes du Canton d'Erstein comme coordonnateur-mandataire du groupement de commandes.

### Adhésion et transfert complet de la compétence eau potable au syndicat mixte « Syndicat des Eaux de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA)

Dans le prolongement de la restitution par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de la compétence eau potable aux communes membres par délibération en date du 27 septembre 2017, Mme le Maire informe les membres du conseil municipal, que pour assurer la continuité de l'exercice des compétences en matière de gestion du service d'eau potable et notamment des équipements publics de production, transport et distribution, la commune sollicite son adhésion directe au « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA).

Mme le Maire précise que cette demande de rétrocession de la compétence eau potable aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Benfeld et Environs est motivée par le fait que l'harmonisation de la compétence est en cours d'élaboration à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et qu'elle redeviendra intercommunale par obligation légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal décide d'adhérer au SDEA et à ses statuts et de leur transférer la compétence eau potable avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Modification des statuts du Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer (SMEAS)

Le conseil municipal décide d'approuver l'extension des compétences du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer ainsi que l'ensemble des autres modifications statutaires, d'émettre un avis favorable à la transformation du Syndicat Mixte en un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (ÉPAGE) et de soutenir la poursuite de l'évolution des missions confiées au Syndicat Mixte, en invitant la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à statuer sur l'exercice des missions en matière de GEMAPI, qu'elle exercera de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Affaires forestières

Le conseil municipal approuve :

- le programme des travaux de l'année 2018 et la prévision des coupes à façonner pour les recettes de la forêt communale,
- l'état d'assiette pour l'année 2019 sous réserve de pouvoir la modifier fin 2018 lors de son inscription à l'état prévisionnel des coupes.

### Affaires scolaires

Le rapport de fréquentation du service périscolaire intercommunal, à la rentrée de septembre 2017, indique qu'il y a plus d'inscriptions qu'en 2016 et la fréquentation moyenne à midi est de 45 enfants. Pour le mercredi on constate que 7 enfants en moyenne bénéficient du service périscolaire de 11 h 15 à 12 h.

Le conseil municipal :

- émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019 avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.
- décide de verser à la coopérative scolaire de Kogenheim une subvention pour l'année scolaire 2017-2018 qui est destinée au paiement des transports scolaires pour les sorties pédagogiques organisées par les enseignants.
- décide de prendre en charge le goûter de la St Nicolas offert aux enfants de l'école René Cassin de Kogenheim.
- autorise Mme le Maire à signer le devis de PICHON PAPETERIE pour l'achat de matériel de bricolage dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-éducatives proposées aux enfants après les cours à 15 h 15.

### **Personnel communal : Instauration du Compte Epargne Temps**

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer le Compte Epargne Temps pour les personnels de la commune de Kogenheim à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,
- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial, suite à la réussite à l'examen professionnel de M. KLEIN pour une durée de 35 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le nettoyage des locaux de l'école maternelle et la Maison des Associations St Léger pour 17 h par semaine.
- la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en qualité de contractuel. Le poste est déjà pourvu par Mme SCHULTZ.

### **Fête de Noël des personnes âgées**

Le conseil municipal décide de reconduire la fête des personnes âgées, de l'organiser le dimanche 07 janvier 2018 à la Maison des Associations Saint Léger de Kogenheim et de choisir le Restaurant « A La Couronne » de Kogenheim pour livrer le repas.